

**Monsieur Olivier Véran,**  
Ministre des Solidarités et de la Santé  
**Madame Brigitte Bourguignon,**  
Ministre déléguée chargée de l'Autonomie  
14 avenue Duquesne  
75350 PARIS

Paris, le 27 avril 2021

Objet : Difficultés dans les résidences autonomie – demande de rendez-vous

Monsieur le Ministre,  
Madame la Ministre,

Depuis plus d'un an et malgré les difficultés, les professionnels du Grand âge font preuve d'un dévouement sans faille pour protéger du Covid-19 les personnes âgées vivant à domicile et en établissement.

Nos fédérations et associations saluent les différentes mesures de soutien aux professionnels et structures pour personnes âgées, au premier rang desquelles les revalorisations salariales du Ségur de la Santé. **Nous déplorons cependant que les résidences autonomie soient régulièrement oubliées des mesures prises par l'Etat et les Départements, en matière salariale comme économique.**

Ces 2300 structures accueillent 110 000 personnes âgées, avec une moyenne d'âge avoisinant celle des EHPAD et des ratios de personnels très faibles (7,5 ETP en moyenne). Elles contribuent activement à la prévention et sont pleinement intégrées aux filières gérontologiques.

Pourtant, leurs professionnels sont exclus du Ségur de la Santé. Cette situation est incompréhensible et commence à engendrer des démissions et une difficulté accrue de recrutement, qui fragilisent ces structures et l'accompagnement des résidents. Dans les établissements dans lesquels les professionnels sont mutualisés entre EHPAD et résidence autonomie, le climat social se dégrade, certains étant revalorisés, d'autres ne l'étant pas. Ainsi, afin de mettre fin à ce clivage et de sécuriser ce vivier d'emplois indispensable, **nous demandons l'élargissement du Ségur de la Santé aux 17 000 professionnels des résidences autonomie.**

De plus, alors que ces derniers sont en première ligne depuis le début de l'épidémie, ils ne peuvent prétendre à la reconnaissance en maladies professionnelles des pathologies liées au Covid, ayant été une fois de plus oubliés du **décret n°2020-1131 du 14 septembre 2020. Nous appelons donc de nos vœux leur inclusion** dans ce décret, en juste reconnaissance de leur engagement.

Par ailleurs, les résidences autonomie subissent des difficultés économiques importantes liées à la crise sanitaire : recrutements et heures supplémentaires, achat d'équipements de protection individuelle, nouvelles entrées suspendues durant des mois entraînant une diminution du taux d'occupation... Selon une enquête flash réalisée auprès des résidences autonomie, près de la moitié va présenter un résultat déficitaire en 2020 (de 47 520 € en moyenne) en raison de pertes de recettes et de surcoûts

importants, très majoritairement non compensés par les conseils départementaux (selon 77% des répondants).

Compte tenu de leur modèle économique relativement précaire, elles s'inquiètent pour leur survie. Ainsi, nous sollicitons **la mise en œuvre d'un mécanisme de tarification exceptionnelle, en lien avec l'Assemblée des départements de France, pour les résidences autonomie en 2020 et 2021 afin de compenser les surcoûts et pertes de recettes liés au Covid**, auxquels elles doivent faire face.

Au regard des difficultés et enjeux évoqués, **nous sollicitons un rendez-vous avec vos services afin de pouvoir étudier ensemble les solutions à mettre en œuvre** pour soutenir les résidences autonomie et les professionnels qui y travaillent.

Dans l'attente, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Ministre, Madame la Ministre, l'expression de notre haute considération.

Pascal CHAMPVERT  
Président de l'AD-PA



Marie-Sophie DESAULLE  
Présidente de la FEHAP



Jean-Pierre RISO  
Président de la FNADEPA



Michel BÉNARD  
Président de la FNAQPA



Thierry BEAUDET  
Président de la Mutualité Française



Patrick DOUTRELIGNE  
Président de l'UNIOPSS



Jean-Christophe AMARANTINIS  
Président du SYNERPA



Copie :

M. Dominique Bussereau, président de l'Assemblée des départements de France (ADF),

M. Michel Laforcade, chargé d'une mission sur les métiers de l'Autonomie.

Mme Virginie Lasserre, directrice générale de la cohésion sociale (DGCS).